

Envoyé en préfecture le 21/10/2024

Reçu en préfecture le 21/10/2024

Publié le 21/10/2024

ID : 030-213000284-20241021-2024_10_23-AR



Département du GARD
Arrondissement de Nîmes
Ville de BAGNOLS-SUR-CÈZE
Service Commande Publique
Domaine Marchés Publics

DÉCISION MUNICIPALE N°2024-10-23

Objet : signature d'un marché public ayant pour objet la fourniture et pose d'extincteurs

Le Maire de la ville de Bagnols-sur-Cèze,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de la commande publique et notamment l'article R2122-8,

Vu la délibération n°2020-07-022-a du Conseil municipal portant sur les délégations du conseil municipal au Maire,

Vu le projet de réhabilitation du centre culturel Léo-Lagrange de la ville de Bagnols-sur-Cèze,

Vu la convention de mandat confiant la réalisation de cette opération à la SPL 30,

Considérant que la ville a besoin de d'un marché public pour la fourniture et pose d'extincteurs dans le cadre de son projet de réhabilitation du centre culturel Léo-Lagrange,

Considérant la mise en concurrence effectuée sous la forme de la demande de plusieurs devis,

Considérant que l'offre de APR INCENDIE est économiquement la plus avantageuse,

DÉCIDE

- d'approuver le marché public ayant pour objet la fourniture et pose d'extincteurs au centre culturel Léo Lagrange, pris sur le fondement de l'article R2122-8 du code de la commande publique, avec la société APR INCENDIE, pour un montant de 1 393,70 € HT,

- d'autoriser le représentant de la SPL30 à signer ce marché public et à le mettre en œuvre dans le cadre de la convention de mandat qui lui a été confiée,

- de préciser que les crédits sont inscrits au budget.

Fait à Bagnols-sur-Cèze



Le Maire,
Jean-Yves CHAPELET